

**Relations Internationales - 50^{ème} anniversaire du jumelage Besançon -
Fribourg-en-Brisgau - Organisation d'un séminaire avec les villes jumelées
et partenaires de Besançon et de Fribourg-en-Brisgau -
Tenue d'un conseil municipal commun entre Besançon et
Fribourg-en-Brisgau - Demandes de subventions**

Mme l'Adjointe GERDIL-DJAOUAT, Rapporteur : Pour célébrer les 50 ans de jumelage entre Besançon et Fribourg-en-Brisgau, un séminaire intitulé «Pour un futur énergétique durable... les villes jumelées agissent !» sera organisé par la Ville de Besançon, à l'intention des villes jumelées et amies de Besançon et de Fribourg-en-Brisgau les 17, 18 et 19 septembre prochain.

En effet, les échanges techniques, notamment dans le domaine de l'énergie-climat, de l'urbanisme et des bâtiments se sont développés avec la Ville de Fribourg. Différentes délégations de techniciens bisontins se sont rendues à Fribourg pour échanger leurs expériences avec leurs homologues.

Il est devenu de plus en plus nécessaire de partager les savoirs afin de gagner du temps dans la recherche de solutions à des situations semblables et profiter des réalisations d'autres partenaires.

En outre, à la suite d'un séminaire sur l'énergie, organisé à Fribourg en juin 2008, les maires des deux villes avaient décidé de renforcer encore la coopération dans le domaine de l'énergie et du climat en établissant une convention technique de collaboration et un groupe de travail sur ces thématiques.

Après ce séminaire à Fribourg, l'idée d'organiser le suivant à Besançon s'était imposée. C'est ainsi que la Direction de la Maîtrise de l'Energie, la Direction des Relations Internationales et de l'Enseignement Supérieur et Energie-Cités travaillent depuis quelques mois à l'organisation de cette rencontre sur le thème de l'énergie et du climat, qui sera un temps fort des manifestations des 50 ans de jumelage.

Intitulé «Pour un futur énergétique durable... Les villes jumelées agissent», ce séminaire verra la participation de plusieurs de nos villes jumelées, afin de créer une dynamique entre ces villes, dont certaines font déjà partie du réseau Energie-Cités.

Outre Fribourg, bien sûr, ont répondu à notre invitation les villes de Bistrita (Roumanie), Kirklees (Royaume-Uni), Neuchâtel (Suisse), ainsi que le Grand Dole, la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard (CPAM), la Ville et la Communauté de Communes de Lons-le-Saunier, ces dernières collectivités étant partenaires du projet européen Rêve d'avenir. Plusieurs acteurs techniques, dont l'ADEME, sont aussi pressentis pour enrichir les débats.

Organisé les 17 et 18 septembre 2009 à la Maison de l'Économie de la CCI du Doubs, ce projet a fait l'objet d'une demande de financement européen dans le cadre du programme «jumelage de villes» (mise en réseau thématique des villes jumelées). De même, des partenaires tels que l'ADEME, la Région de Franche-Comté et le Département du Doubs seront sollicités afin de soutenir financièrement l'opération.

A l'issue du séminaire, le 19 septembre, un conseil municipal commun aux élus de Besançon et de Fribourg sera organisé à la Maison de l'Economie, afin de permettre de mieux se connaître et ouvrir de nouvelles pistes de collaboration. Ce conseil municipal commun constituera la conclusion de ces échanges.

Une convention de collaboration sur le thème de l'énergie et du climat sera également signée à cette occasion par les maires des deux villes.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce projet de séminaire

- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer les marchés à intervenir pour les actions liées au séminaire

- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à solliciter des aides auprès de l'ADEME, de l'Union Européenne, de la Région Franche-Comté, du Département du Doubs et de tout autre partenaire susceptible de soutenir financièrement la réalisation du séminaire

- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer, le cas échéant les conventions à intervenir.

«**M. Edouard SASSARD** : Je veux juste demander une petite faveur dans l'organisation à Fanny GERDIL-DJAOUAT.

M. LE MAIRE : Je sais qu'elle répond souvent favorablement à vos demandes de faveur.

M. Edouard SASSARD : On va voir ! Le 19 septembre il y a un Conseil Municipal commun. A plusieurs reprises on a fait la demande que ce soit retransmis par vidéo. Le 19 septembre on sera à la CCI où il y a d'autres possibilités technologiques à un moindre coût. Est-ce qu'on peut envisager que cette séance-là soit filmée parce que ça serait sympathique, Ville nouvelles technologies, etc., pour les personnes âgées qui voient des Allemands ou des Français travailler ensemble, ça pourrait être sympathique par rapport au passé et aussi pour les Allemands qui pourraient suivre cette séance en direct, ça serait peut-être une bonne idée. On pourrait entourer cela d'un petit film touristique, commercial, économique, peut-être imaginer une petite mise en valeur de notre Ville afin d'être un petit peu plus connu des habitants de Fribourg et de les inciter à venir à Besançon.

M. LE MAIRE : Fanny GERDIL-DJAOUAT m'en a déjà parlé. Vous connaissez ma position par rapport aux Conseils Municipaux mais là c'est effectivement une situation exceptionnelle, on peut y être favorable. Cela dit je ne suis pas sûr qu'il y ait encore besoin de réconcilier les Français avec les Allemands, je pense que c'est un peu du passé. Mais je pense qu'on a des rapports très amicaux avec nos amis de Fribourg, on travaille bien ensemble, à la CCI il y a les moyens techniques appropriés, pourquoi pas ? Fanny m'en a parlé et je lui ai répondu oui.

Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT : Peut-être qu'on l'avait évoqué en commission mais il ne me semble pas. Effectivement il nous semblait important de garder une trace de ce Conseil et de ce moment qui est fort pour nos relations franco-allemandes et pour la vie de la délégation. Simplement je ne sais pas, sauf à trouver des petits lutins qui travailleraient gratuitement pour filmer ce Conseil, là on a une délibération qui parle de demande de subvention, on a un budget quand même conséquent, si le Maire accorde une rallonge, ce sera avec plaisir.

M. LE MAIRE : Le Maire accorde des rallonges quand elles lui sont demandées. Là je ne pense pas qu'il s'agisse effectivement d'une rallonge très importante, donc si c'est possible techniquement, on le fera. Merci Fanny, je sais que tu t'es beaucoup impliquée dans tout cela».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 17 juillet 2009.